

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 24 janvier 2019

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 15 novembre 2018
3. Désignation de nouveaux membres élus pour les instances suivantes :
 - ✓ Conseil des sports du SUAPS
 - ✓ Commission pédagogique
 - ✓ Commission emplois étudiants
 - ✓ Commission des finances
4. Admission en Master (suite)
 - 4.1 Approbation des modifications des capacités d'accueil de 2 mentions
5. HCERES
 - 5.1 Date de retour de l'évaluation externe HCERES mentions (décembre 2019)
 - 5.2 Dossiers d'accréditation de la nouvelle offre de formation 2021
6. Etudes
 - 6.1 Approbation de la modification du règlement des études de Pharmacie
 - 6.2 Approbation du texte de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de licence (MCCC)
 - 6.3 Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 6.4 Approbation de la modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales
7. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL	X		
Sylviane HENNEBICQ			
Thierry MENISSIER			
Patrice MORAND			
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE			Philippe SALTEL
Jean-Gabriel VALAY			
Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN		X	
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET			
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS		X	
Patricia LADRET			Michèle ROMBAUT
Geneviève NOUYRIGAT	X		
Séverine RUSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		
Collège C : Personnels IATOS			
	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Cédric LAURENT	X		
Michel MACIAS			
Pierre-André PICHON			Pascale ROBERT
Pascale ROBERT	X		
Collège D : Etudiants			
Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Jonathan MIAL	

Salomé BURGET		Théo MAURETTE	
Gregor DAVID	X	Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	X	Paul COLLEMARE	
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE		Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	X
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	Procuration à Marie MAZENOT	Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART		Marion BOUTET	X
Hugo PRAT-CAPILLA	Procuration à Victorine GIRARD	Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Clément TICHON	Excusé	Flora L'HERRON	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER	Excusée	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Geneviève NOUYRIGAT	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX	Procuration à Jean-Luc REBOUD		
Mireille JACOMINO	Procuration à Valérie CHANAL		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »	X	
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »	X	
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Christine DEMEILLIERS	Présentation RDE Pharmacie	X	
Roland DOUZET	Présentation création de DU	X	

SEANCE PLENIERE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à main levée.

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des modifications apportées à l'ordre du jour :

Ordre du jour : Modification

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 15 novembre 2018
3. Désignation de nouveaux membres élus pour les instances suivantes :
 - ✓ Conseil des sports du SUAPS
 - ✓ Commission pédagogique
 - ✓ Commission emplois étudiants
 - ✓ Commission des finances
4. Admission en Master (suite)
 - 4.1 Approbation des modifications des capacités d'accueil de 2 mentions
5. HCERES
 - 5.1 Date de retour de l'évaluation externe HCERES mentions (décembre 2019)
 - 5.2 Dossiers d'accréditation de la nouvelle offre de formation 2021
6. Etudes
 - 6.1 Approbation de la modification du règlement des études de Pharmacie
 - 6.2 Approbation du texte de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de licence (MCCC)
 - 6.3 Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 6.4 Approbation de la modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales
7. Questions diverses

Le point 4.1 concerne la modification des capacités d'accueil de 2 mentions, et non de 6 parcours comme indiqué initialement sur la convocation.

Le point relatif à la modification du règlement des études de Pharmacie est avancé.

1. Informations du Vice-Président

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU de la démission de Lysiane BAIS, remplacée par Michel MACIAS, ainsi que des changements d'élus étudiants suite aux inscriptions.

• Changements élus étudiants suite aux inscriptions

→ Un élu étudiant ne peut plus siéger s'il n'est pas inscrit à l'UGA pour l'année 2018-2019 ou si sa nouvelle inscription ne fait pas partie du même secteur de formation

→ 8 étudiants concernés

Alice ALTINKAYNAK devient titulaire

Nouveaux élus étudiants :

Ambre TOUPET (titulaire)

Alexis ROSSET (suppléant de Nelly ROCHAS)

Melina M'BOMA (suppléante de Karin KAMALANAVIN)

Carla LOPES DOS SANTOS (suppléante d'Ambre TOUPET)

Jonathan MIAL (suppléant d'Alice ALTINKAYNAK)

Amalie WADEL (suppléante de Monssef MAKHLOUF)

Paul COLLEMARE (suppléant d'Elise DECEUNINCK)

Emmanuelle CORSON (suppléante de Pierre MARTIN)

2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 15 novembre 2018

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 15 novembre 2018.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions de la séance du 15 novembre 2018.

[Annexe 1 : Relevé de conclusions du 15 novembre 2018](#)

3. Désignation de nouveaux membres élus pour les instances suivantes :

- ✓ Conseil des sports du SUAPS
- ✓ Commission pédagogique
- ✓ Commission emplois étudiants
- ✓ Commission des finances

Nicolas LESCA indique que suite à la démission de Lysiane BAIS et aux changements d'élus étudiants, de nouveaux membres élus doivent être désignés pour siéger dans les instances suivantes : Conseil des sports du SUAPS, Commission pédagogique, Commission emplois étudiants et Commission des Finances.

• Conseil des sports du SUAPS

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des sièges à pourvoir ainsi que des candidatures qui ont été transmises avant la séance :

Conseil des sports du SUAPS

Sièges à pourvoir	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Clément TICHON (IUT-Polytech)	
Tuan-Anh DINH (UNEF)	Hugo PRAT-CAPILLA (UNEF)
Lucie FAYOLLE (INTERASSO)	Loïc RAMPHORT (INTERASSO)
Jean-Théophane ZAK (INTERASSO)	Alexandre MEILLE (INTERASSO)

CANDIDATS	
2 sièges de titulaires	1 siège de suppléant
Hugo PRAT-CAPILLA (UNEF)	

Marion BOUTET se porte candidate pour siéger en tant que titulaire, en remplacement de Jean-Théophane ZAK.

Elise DECEUNINCK se porte candidate pour siéger en tant que suppléante, en remplacement d'Alexandre MEILLE.

Voici le tableau soumis au vote :

CANDIDATS	
2 sièges de titulaires	1 siège de suppléant
Hugo PRAT-CAPILLA (UNEF)	
Marion BOUTET (INTERASSO)	Elise DECEUNINCK (INTERASSO)

- **Commission pédagogique**

Nicolas LESCA indique que 3 sièges de la Commission pédagogique sont à pourvoir : 2 sièges d'élus étudiants (1 titulaire et 1 suppléant), et 1 siège d'élus BIATSS.

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des candidatures qui ont été transmises avant la séance :

Commission pédagogique (élus étudiants)

Sièges à pourvoir	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claire HAUET (UNEF)	Tuan-Anh DINH (UNEF)
Lucie FAYOLLE (INTERASSO)	Gregor DAVID (INTERASSO)
Emilie LEROUX (INTERASSO)	Martin OUDART (INTERASSO)
Pablo RICHIERO (LICORNE)	Marie MAZENOT (LICORNE)

CANDIDATS	
1 siège de titulaire	1 siège de suppléant
Victorine GIRARD (UNEF)	Karin KAMALANAVIN (UNEF)

Commission pédagogique (élus BIATSS)

Démission de Lysiane BAIS

	Membres	Candidats
2 personnels BIATSS	(Lysiane BAIS)	Jacky CUVEX-COMBAZ
	Cédric LAURENT	

Lors de la séance du 14 décembre 2017, les membres de la CFVU avaient souhaité connaître les listes dont étaient issus les candidats afin de désigner les nouveaux élus étudiants pour siéger dans les différentes instances. Nicolas LESCA propose de reporter la désignation du remplaçant de Pablo RICHIERO afin que des candidats de la liste LICORNE puissent se manifester.

Voici le tableau soumis au vote :

CANDIDATS		
Elus étudiants	1 siège de titulaire	1 siège de suppléant
	Désignation reportée à la prochaine séance	Karin KAMALANAVIN (UNEF)
Elus BIATSS	Jacky CUVEX-COMBAZ	

- **Commission emplois étudiants**

Nicolas LESCA indique qu'aucun élu étudiant ne s'est porté candidat avant la séance :

Commission emplois étudiants

Siège à pourvoir		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Alice ALTINKAYNAK (LICORNE)	Pierre MARTIN (LICORNE)
2	Mohamed KALAJI (INTERASSO)	Lucie FAYOLLE (INTERASSO)
3	Hugo PRAT-CAPILLA (UNEF)	Jean-Théophile ZAK (INTERASSO)

Gregor DAVID se porte candidat pour siéger en tant que suppléant, en remplacement de Jean-Théophane ZAK.

Voici le tableau soumis au vote :

CANDIDATS
<i>1 siège de suppléant</i>
Gregor DAVID (INTERASSO)

- **Commission des finances**

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des candidatures qui ont été transmises avant la séance :

Commission des finances

Siège jusqu'à présent occupé par Pablo RICHIERO

CANDIDATS
Martin OUDART

Voici le tableau soumis au vote :

CANDIDATS
Martin OUDART

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur les candidatures suivantes :

- Hugo PRAT-CAPILLA, candidat pour siéger au Conseil des sports du SUAPS en tant que titulaire.
- Marion BOUTET, candidate pour siéger au Conseil des sports du SUAPS en tant que titulaire.
- Elise DECEUNINCK, candidate pour siéger au Conseil des sports du SUAPS en tant que suppléante.
- Jacky CUVEX-COMBAZ, candidat pour siéger à la Commission pédagogique en tant que titulaire.
- Karin KAMALANAVIN, candidate pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléante.
- Gregor DAVID, candidat pour siéger à la Commission emplois étudiants en tant que suppléant.
- Martin OUDART, candidat pour siéger à la Commission des finances en tant que titulaire.

Avec 26 voix favorables, la CFVU désigne à l'unanimité Hugo PRAT-CAPILLA et Marion BOUTET membres titulaires du Conseil des sports du SUAPS, Elise DECEUNINCK membre suppléante du Conseil des sports du SUAPS, Jacky CUVEX-COMBAZ membre titulaire de la Commission pédagogique, Karin KAMALANAVIN membre suppléante de la Commission pédagogique, Gregor DAVID membre suppléant de la Commission emplois étudiants, et Martin OUDART membre titulaire de la Commission des finances.

4. Admission en Master (suite)

4.1. Approbation des modifications des capacités d'accueil de 2 mentions

Nicolas LESCA présente les demandes de modifications des capacités d'accueil des mentions Génie civil et Nanosciences et nanotechnologies.

Nicolas LESCA rappelle que les capacités d'accueil sont déterminées au niveau de la mention.

Modifications capacités d'accueil M1

Mention Génie civil

Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 12/11/2018 Hors redoublants	Surbooking / Sousbooking Hors Redoublants	Capacité Accueil 2019/2020 Hors redoublants	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capacités d'accueil (2018-19/2019-20)
96	59	-37	88	Dossier	15 janvier - 16 juin (GC PI) 1er mars - 30 avril (GC)	-8

Argumentaire :

Le M1 Génie Civil appartient à une filière d'enseignement, le Génie Civil, qui s'étale du L2 au M2 avec des effectifs importants (environ 300 étudiants au total, plus des heures d'enseignement en L1 SPI). Le potentiel enseignant est limité, et l'ouverture de nouveaux groupes pose des difficultés en terme d'enseignements statutaire et par un surcoût significatif pour la composante. C'est pourquoi il est proposé de limiter les effectifs en master 1 GC à 64 étudiants ce qui permettra de limiter les charges d'enseignement à deux groupes de TD et 4 groupes de TP.

Au sein de la mention Génie civil, la baisse de la capacité d'accueil s'explique par le passage de 72 places à 64 places dans le parcours *Génie civil*. Le potentiel

enseignant ne permet pas d'ouvrir plus de 2 groupes de TD (2x32) et 4 groupes de TP (4x16).

Mention Nanosciences et nanotechnologies

Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 12/11/2018 Hors redoublants	Surbooking / Sousbooking Hors Redoublants	Capacité Accueil 2019/2020 Hors redoublants	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capacités d'accueil (2018-19/2019-20)
60	40	-20	56	Dossier	15 janvier - 16 juin	-4

Argumentaire :

Les conditions d'encadrement sur les plateformes expérimentales de chimie imposent une limite à 16 étudiants. Le passage à deux groupes de TP impliquerait aussi une augmentation importante des heures d'enseignement ce qui pose des problèmes d'encadrement.

Au sein de la mention Nanosciences et nanotechnologies, le parcours *Nanochemistry* passe de 20 places à 16 places car les conditions d'encadrement sur les plateformes expérimentales de chimie imposent une limite à 16 étudiants par TP.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des capacités d'accueil des mentions Génie civil et Nanosciences et nanotechnologies.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les modifications des capacités d'accueil des mentions Génie civil et Nanosciences et nanotechnologies.

[Annexe 2 : Capacités d'accueil Master \(suite\)](#)

5. HCERES

5.1. Date de retour de l'évaluation externe HCERES mentions (décembre 2019)

Isabelle OLIVIER présente le calendrier relatif à l'évaluation externe du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Lors de la réunion du 5 décembre 2018 avec la Commission pédagogique et les directeurs de composante, une demande de dégager davantage de temps entre le retour de l'évaluation HCERES et le dépôt des maquettes avait été formulée.

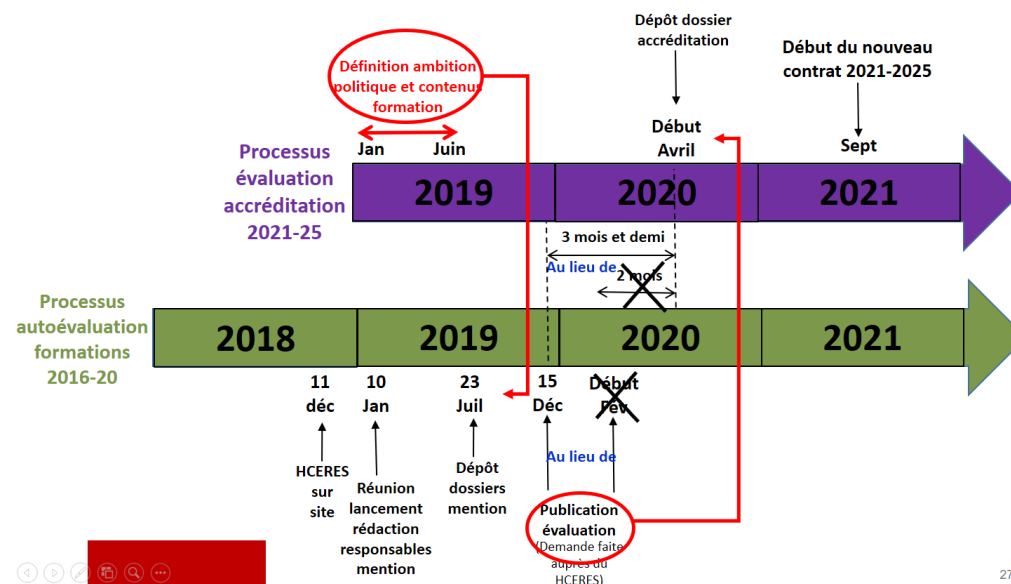
Isabelle OLIVIER explique que dorénavant, le dossier d'accréditation est également déposé auprès du HCERES. Il s'agit de 2 pages par mention, faisant foi pour la demande d'accréditation.

L'UGA et la ComUE ont sollicité conjointement le HCERES pour savoir s'il était possible de déposer les dossiers de mentions pour l'autoévaluation le 23 juillet 2019 au lieu du 21 septembre 2019 afin d'anticiper la publication de l'évaluation. La réponse a été positive : le retour de l'évaluation externe aura lieu le 15 décembre 2019, ce qui permet de prolonger d'un mois et demi la période précédant le dépôt du dossier d'accréditation.

Isabelle OLIVIER rappelle que le HCERES évaluera les dossiers d'autoévaluation et les dossiers d'accréditation. Dans le cadre de l'autoévaluation, les comités d'évaluation seront constitués par champ. Les présidents de ces champs formeront le comité pour l'évaluation du dossier d'accréditation. Il y aura donc une véritable continuité dans le processus

d'évaluation du HCERES ; par conséquent les dossiers d'autoévaluation ont davantage de poids qu'auparavant.

PROCESSUS HCERES => AUTOÉVALUATION EX-POST ET ÉVALUATION ACCRÉDITATION



5.2. Dossiers d'accréditation de la nouvelle offre de formation 2021

Isabelle OLIVIER indique que le dossier d'accréditation sera déposé auprès du HCERES au début du mois d'avril 2020. La nouvelle offre de formation sera effective dès septembre 2021, au sein de l'université intégrée.

ACCREDITATION => QUOI ET QUAND ?

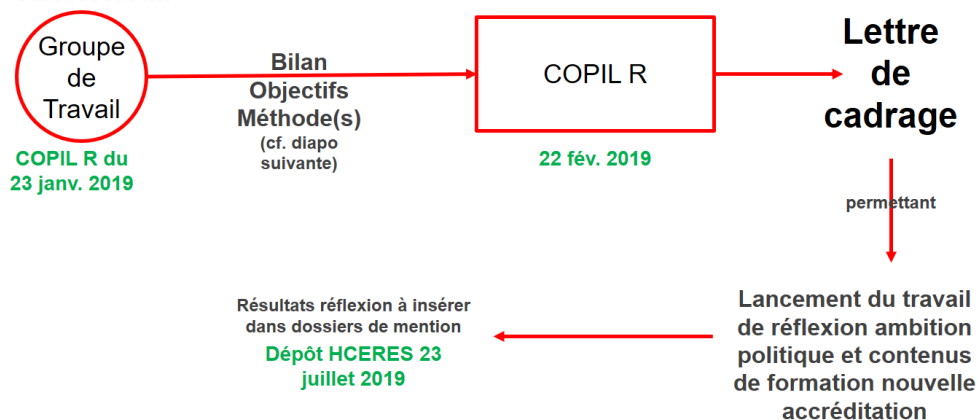
Deux objets et périodes distincts :

* **Janvier 2019-Juin 2019** => travail sur l'**ambition politique et les contenus de formation** (nécessaire pour "**perspectives formation**" des dossiers **HCERES** "mention de diplômes" dépôt 23 juillet 2019 + dossier accréditation début avril 2020)

* Septembre 2019- Septembre 2020 => travail sur le **modèle des nouvelles maquettes** (organisées en blocs de compétences capitalisables, avec plus flexibilité et ouverture, personnalisation,...). **Eléments qui ne nous seront jamais demandés ni par le HCERES, ni par le ministère pour l'accréditation de nos formations.**

AMBITION POLITIQUE ET CONTENUS DE FORMATION => COMMENT ?

Mise en place d'un GT
=> 1 représentant par
établissement



GT => LIVRABLES AU COPIL R 22 FÉV. 2019

1* **Bilan** sur les formations existantes (cartographie des formations, effectifs et flux, taux de réussite, insertion professionnelle,...)

2* **Objectifs** alimentés par des réflexions autour entre autres des éléments suivants et des recommandations de l'ISC :

- prospective sur les métiers de demain ;
- les ambitions en matière d'internationalisation et de pluridisciplinarité de nos formations ;
- les projets de co-accréditation et double diplômes ;
- les enjeux d'une université inclusive et leurs déclinaisons sur l'orientation et notamment professionnalisation en Licence ;
- l'aspiration en matière de FTLV ;
- les liens entre la recherche et les formations...

3* **Méthode(s)** de travail à affiner selon la lettre de cadre

Intervention de Viviane CLAVIER : Les consignes d'orientation sont très bien faites, mais les équipes de ma composante qui répondent à ces demandes relatives au HCERES sont très réduites, ce qui est très anxiogène. Je pense qu'il y a des niveaux de finesse du travail qui peuvent être simplifiés.

Réponse d'Isabelle OLIVIER : Il s'agit d'une obligation : si l'on veut être à nouveau accrédités, il nous faut déposer les dossiers. Tout un processus d'accompagnement est mis en place, et il ne faut pas hésiter à solliciter la DMAP.

Intervention de Viviane CLAVIER : Les personnels de la DMAP ont fait ce qu'ils pouvaient faire, mais l'exploitation des indicateurs, la rédaction et l'interprétation nous reviennent. Il faut considérer les personnels ; tout ce

travail est extrêmement chronophage et il faut avoir conscience que nous enseignons et faisons de la recherche.

Intervention de Philippe SALTEL : Je suis tout à fait d'accord. Les équipes que je connais et celles auxquelles j'appartiens sont de toutes petites équipes qui portent des mentions, et qui vont devoir faire l'évaluation de ce qu'elles ont mis en place en 2016. Nous sommes à la troisième rentrée expérimentée avec ces nouvelles maquettes. Je suis scandalisé que le HCERES reçoive les dossiers d'accréditation des nouvelles mentions : le principe veut que l'évaluateur évalue ce qui est fait et que le décideur politique soit le ministère et non une autorité administrative indépendante comme le HCERES.

Réponse d'Isabelle OLIVIER : Le HCERES évalue le dossier d'accréditation mais le ministère reste le décideur.

Intervention de Philippe SALTEL : Mais à partir de quoi évalue-t-il ? Cela signifie qu'il n'est plus indépendant ; le ministère doit assumer une politique de formation de la population dans ce pays, c'est à lui d'assumer une politique publique, et non au HCERES qui est une autorité d'évaluation. Il y a une confusion qui fait que nous ne savons plus si les autorités administratives indépendantes dans ce pays sont au service du ministère. Il s'agit d'une espèce de grande mascarade policière qui a lieu tous les cinq ans : on vérifie ce que l'on fait, et la même accréditation est reconduite à quelques formations près, comme si les universités n'étaient pas capables de fermer par elles-mêmes les formations inutiles, désuètes, non rentables, etc., et d'en ouvrir de nouvelles, pertinentes dans la concurrence internationale qui est la nôtre. C'est une dépense d'argent public, une dépense d'énergie des enseignants-chercheurs et tout ce travail n'est ni au service des étudiants ni au service de la recherche. Par ailleurs, il faut bien avouer que dans tous les établissements, ce sont toujours les mêmes personnes qui se chargent de mener ce genre de travail.

Réponse de Nicolas LESCA : Je pense qu'une grande partie du propos que vous tenez est partagée par tous. Essayons de tirer profit de ce travail que nous sommes obligés de mener. Vous aurez la possibilité de vous exprimer lorsque

nous serons auditionnés par le HCERES sur le volet Formation, et d'expliquer que la CFVU a un rôle qualitatif dans les décisions qui sont prises par l'établissement et dans la gouvernance du volet Formation.

6. Etudes

6.1. Approbation de la modification du règlement des études de Pharmacie

Christine DEMEILLIERS présente la demande de modification du règlement des études de Pharmacie.

Règlement des études pharmacie **Arrêté modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 relatif** **au DFGSP, paru le 25 octobre 2018**

- Nombre limite d'inscription en premier cycle :
 - Pas plus de 5 en DFGSP (hors PACES et année de césure)
 - Pas plus de 3 inscriptions sur une année sauf dérogation

RÈGLEMENT D'ÉTUDES - FGSP2 (2 ^{ème} année)
Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Vu l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.

Peuvent s'inscrire de plein droit les étudiants ayant réussi au concours Pharmacie à l'issue de la première année commune aux études de santé (PACES) ou par équivalence selon l'arrêté passerelle défini annuellement.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, hors PACES et année de césure, et au cours de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

- 4 semaines de stage officinal au lieu de 6

L'enseignement comporte chaque semestre :

- Des unités d'enseignement du tronc commun (UE TC) 27 ECTS
- Une unité d'enseignement librement choisie (UE LC) 3 ECTS

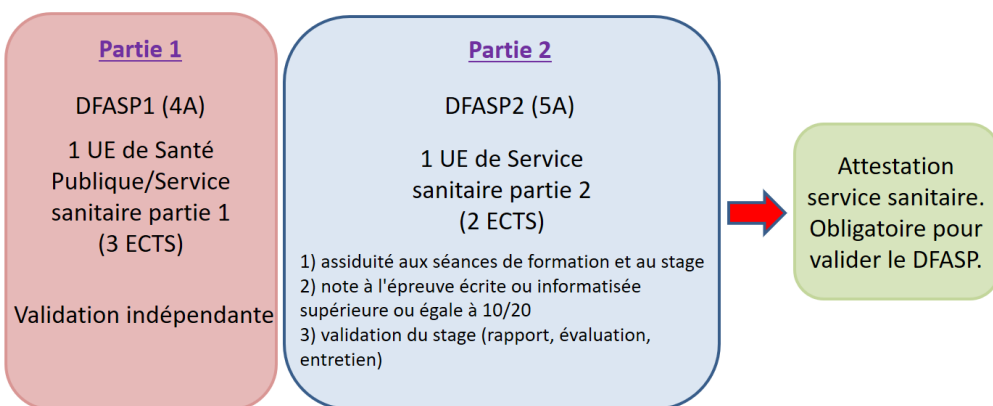
Cet enseignement est complété par :

- Un projet professionnel (S3)
- PIX
- Une Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU, niveau 1) (S4)
- Un stage officinal d'initiation (S4) : d'une durée de quatre semaines, s'effectue à temps complet en une ou deux périodes au cours du même été, avant le début de la Formation Générale en Sciences pharmaceutiques 3, dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière.

A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France. Les titulaires du brevet de préparateur en pharmacie sont dispensés de ce stage.

Règlement des études pharmacie

Le service sanitaire (déjà intégré par l'arrêté du 12 Juin 2018)



Question de Jean-Luc REBOUD : Pourquoi la durée du stage est-elle réduite ?

Réponse de Christine DEMEILLIERS : Je l'ignore.

Question de Marion BOUTET : Comment se fait-il que cela s'ajoute aux études alors que c'était censé se substituer à d'autres UE ?

Réponse de Christine DEMEILLIERS : Il y a exactement le même nombre de crédits au final. L'UE de Santé publique existait déjà dans notre faculté, elle a seulement été modifiée pour correspondre au nouvel arrêté. Le temps pour la partie pratique est pris sur le temps hospitalier. Il a été très difficile de trouver une solution car on nous demande de faire des choses en plus, sans rien enlever ni ajouter.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la modification du règlement des études de Pharmacie.

Avec 21 voix favorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la modification du règlement des études de Pharmacie.

Annexe 3a : Arrêté du 25 octobre 2018

Annexe 3b : RDE Pharmacie

6.2. Approbation du texte de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de licence (MCCC)

Nicolas LESCA rappelle l'organisation de la concertation qui a été menée concernant la mise en œuvre de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018.

Arrêté Licence du 30 juillet 2018 : Calendrier des concertations 2018-2019

Les jeudis, de 16h à 18h, dans les salles de séminaire de l'IMAG	04/10/18	Thème 1 : Blocs de connaissance et de compétences, compensation, seconde chance, évaluation continue, rythme d'apprentissage, compétences en langues
	25/10/18	
	22/11/18	Thème 2 : Parcours personnalisé, spécialisation progressive, professionnalisation et insertion professionnelle
	20/12/18	
	10/01/19	Thème 3 : Mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante/directeur des études
	07/02/19	

Composition du groupe de concertation :

- Commission pédagogique
- Composantes (Directeurs, Responsables de mention de Licence, Directeurs des études)
- DGD FVU (DEVE, DOIP, DMAP)
- Vice-présidence Formation

Nicolas LESCA présente le texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et compétences de licence.

Les points de vigilance

- La lisibilité et la cohérence de l'ensemble de notre offre de Licence
- La lisibilité européenne (ECTS) et la mobilité de nos étudiants
- Maintenir la compensation, et bien en préciser les règles
- Ne pas changer pour changer :
 - Renforcer la place de l'évaluation continue
 - Déployer l'évaluation continue intégrale
 - Déployer l'approche par blocs de connaissances et de compétence

Intervention de Pascale ROBERT : Tous ces changements vont augmenter la charge de travail des personnels administratifs. Est-il question d'augmenter les effectifs ?

Réponse de Jean-François REDON : Nous n'avons pas identifié d'éléments susceptibles d'augmenter véritablement l'activité car s'il s'agit de mettre en place de nouvelles modalités pédagogiques, les anciennes modalités diminueront voire disparaîtront : par exemple, il n'y aura plus d'examens terminaux dans le cas de l'évaluation continue intégrale. Avez-vous une idée précise de ce qui pourrait créer une surcharge de travail ?

Intervention de Pascale ROBERT : Pas pour l'instant, mais il est vrai que dans ce genre de situation, on nous dit que la charge de travail sera compensée, mais dans les faits on constate qu'il n'en est rien. Peut-être qu'il y aura plus d'examens, ou plus de notes...

Intervention de Nicolas LESCA : Il ne devrait pas y avoir plus d'examens, mais au contraire davantage de contrôle continu, lequel est en principe fait par l'enseignant dans le cadre de ses enseignements.

Intervention de Christine CHAUBET : Il est rare que les enseignants rentrent les notes dans Apogée, ce sont plutôt les gestionnaires de scolarité qui s'en chargent.

Réponse de Jean-François REDON : En tant que DGD Formation et Vie universitaire, je suis le premier sensible à une éventuelle augmentation de la charge de travail. S'il y avait eu la moindre inquiétude dans ce sens, nous l'aurions prise en compte, nous l'aurions intégrée dans la réflexion et nous aurions imaginé des pistes pour éviter que cela pèse sur les équipes actuelles. Cependant, si vous avez une hypothèse particulière, n'hésitez pas à nous en faire part.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Je ne comprends pas très bien la différence entre le contrôle continu avec épreuve terminale et le contrôle continu intégral.

Réponse de Nicolas LESCA : Le contrôle continu avec épreuve terminale correspond à ce que nous pratiquons déjà lorsque nous mettons en place au moins une autre épreuve en plus de l'examen final.

Dans le cas du contrôle continu intégral, il n'y a plus d'examen terminal, c'est-à-dire que le dernier examen a le même statut que ceux qui l'ont précédé. Aucune note ne peut représenter plus de 50% de la note globale.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Lorsqu'il s'agit de contrôle continu avec épreuve terminale, il faut deux épreuves de contrôle continu minimum. C'est paradoxal, car il serait tout à fait possible de prévoir seulement deux épreuves au contrôle continu intégral.

Réponse de Nicolas LESCA : C'est le poids accordé aux épreuves qui varie d'une modalité à l'autre. Dans le contrôle continu avec examen terminal, ce dernier peut compter jusqu'à 60% et la moyenne du contrôle continu doit être de 40% minimum.

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce que cela signifie qu'avec le contrôle continu intégral, s'il n'y a que deux épreuves, chacune compte pour 50% de la note globale ?

Réponse de Jean-François REDON : Oui, dans le cadre du contrôle continu intégral, il doit y avoir au moins deux épreuves, et s'il n'y en a que deux, chacune correspond bien à 50% de la note globale. De manière plus générale, l'arrêté prévoit que dans le cadre de l'évaluation continue, aucune des épreuves ne peut compter pour plus de 50% : ce principe est donc également valable pour la partie évaluation continue de la modalité évaluation continue avec évaluation terminale.

Intervention de Nicolas LESCA : Cette modalité correspond à la réalité actuelle et permet aux composantes qui ne souhaitent pas passer au contrôle continu

intégral, ou pas dans l'immédiat, de pouvoir à fonctionner comme elles le faisaient avant.

Question de Michèle ROMBAUT : Si, au niveau d'une UE, on fonctionnait jusqu'à présent avec une épreuve intermédiaire et un contrôle continu, dans quelle modalité pourra-t-on s'inscrire ?

Réponse de Jean-François REDON : La différence consiste à prévoir dorénavant au moins deux épreuves d'évaluation continue. Le texte indique que cela permet d'évaluer la progression de l'étudiant et, éventuellement, de travailler avec lui pour une réorientation.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Voici donc un exemple de ce qu'il était possible de faire avant, et qu'il ne sera plus possible de faire.

Réponse de Nicolas LESCA : L'incitation est d'aller vers l'évaluation continue. Nous avons introduit trois modalités plutôt que deux afin de permettre à ceux qui ne sont pas prêts, et à ceux qui ne souhaitent pas aller vers le contrôle continu intégral, de continuer avec un mélange de contrôle continu et d'examen terminal – modalité qui correspond d'ailleurs à une demande des étudiants.

Question de Victorine GIRARD : Comment cela va-t-il se passer pour les étudiants salariés qui ne pourront pas être présents à toutes les épreuves dans le cadre de l'évaluation continue intégrale ?

Réponse de Jean-François REDON : Ce type de situation peut être cadrée grâce au contrat pédagogique. En effet, ce dernier a vocation à prendre en compte la réalité et les contraintes de l'étudiant. La seconde chance peut également être utile, et, dans le cadre de l'arrêté, elle peut être directement intégrée dans le process initial, c'est-à-dire avant la publication des résultats.

Question de Victorine GIRARD : Est-ce que cela signifie qu'il faudra passer ses examens avant le mois de juin ?

Réponse de Jean-François REDON : Cela dépendra de la formation : la seconde chance interviendra soit avant les résultats, soit après les résultats.

Intervention de Virginie ZAMPA : Il me semble que la phrase « Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit » ne devrait pas figurer dans le paragraphe « 6.2. L'acquisition de crédits par anticipation » mais à la fin de la partie générale « 6. Redoublement ».

Réponse de Jean-François REDON : Nous étudierons cette suggestion après la séance afin de s'assurer que cela puisse convenir.

Intervention de Philippe SALTEL : J'avais suivi d'assez près la mise en place de l'évaluation continue intégrale à Strasbourg. Les professeurs de cette université étaient très contents des conséquences pour leur calendrier, mais les épreuves d'évaluation continue étaient en dehors du temps d'enseignement. Qu'en sera-t-il à l'UGA ? Nous avons déjà semestrialisé, et nous nous retrouvons souvent avec des UE de 24h ; si nous devons organiser par deux fois des épreuves qui peuvent être longues, le contenu des enseignements va être considérablement limité. Et à l'inverse, si les épreuves ont lieu en dehors du temps d'enseignement, cela pose d'autres problèmes.

Réponse de Nicolas LESCA : Deux cas différents se présenteront : le contrôle continu qui nécessite des interactions avec l'enseignant (par exemple dans le cadre de TD), et le contrôle continu sur table dont on peut imaginer qu'il ait lieu en dehors des heures d'enseignement. Nous allons laisser les composantes qui optent pour le contrôle continu intégral s'approprier l'objet et nous préciser sa mise en place dans les règlements des études.

Réponse de Jean-François REDON : Voici des extraits du projet de cadrage : « Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel » ; « L'évaluation continue accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages. Elle doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ». Les modalités sont variables, les épreuves ne se feront pas nécessairement en présentiel et n'impacteront donc pas forcément le nombre d'heures consacrées à la formation.

Intervention de Viviane CLAVIER : Concernant les compétences linguistiques, je trouve dommage que l'on mette des objectifs qui ne sont pas en lien avec les normes de spécialité. On retrouve tout le temps l'objectif « capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer », et je ne trouve pas cela suffisant. La certification est-elle payante ?

Réponse de Nicolas LESCA : Cette partie correspond exactement au texte de l'arrêté Licence.

Réponse de Jean-François REDON : Une réflexion est en cours sur la manière de travailler sur cette question de la certification, sachant qu'il y a différents types de certification, avec des objectifs divers et variés.

Intervention de Viviane CLAVIER : Si l'on conditionne un diplôme à une certification payante...

Réponse de Nicolas LESCA : L'établissement ne se positionne pas du tout dans ce sens, par contre il y a des réalités : Polytech fait passer une certification payante et nous ne pouvons pas changer cela sinon cette composante ne pourrait plus délivrer le diplôme d'ingénieur.

Réponse de Jean-François REDON : Il y a également des étudiants qui souhaitent s'engager dans une démarche de mobilité qui les amène à passer une certification bien précise.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous sommes en train de travailler avec le Service des langues (SDL) pour mettre en place un dispositif généralisé qui traduise « certification » et qui soit adapté au projet des étudiants.

Intervention de Jean-François REDON : Nous passerions d'une notion de certification à une notion de reconnaissance de niveau. L'un des représentants du ministère nous a indiqué qu'ils allaient engager une réflexion sur cette question de la certification, dans la même logique, c'est-à-dire non pas en essayant de passer par des certifications existantes et parfois payantes, mais en passant par le biais d'une reconnaissance de niveau selon des modalités cohérentes avec la certification telle qu'elle est reconnue au niveau européen.

Intervention de Nicolas LESCA : Il s'agit d'une marche arrière du ministère ; en effet, leur idée initiale était de contractualiser avec l'entreprise propriétaire du TOEFL et de généraliser cela à l'échelle nationale.

Question de José LABARERE : Est-ce que ce texte s'applique aux formations de santé ?

Réponse de Nicolas LESCA : Ce texte s'applique aux formations de Licence, mais pas aux niveaux Master et Licence professionnelle.

Question de José LABARERE : Qu'en est-il pour les formations qui, sans être des Licences, confèrent un grade de Licence – par exemple le diplôme de formation générale présenté par Christine DEMEILLIERS ?

Réponse d'Audrey GONINET et Nicolas LESCA : Elles ne sont pas concernées.

Intervention de Victorine GIRARD : Dans ce texte, il n'y a aucune phrase stipulant l'interdiction pour les UFR d'établir des notes seuil ce qui pose problème car cela laisse la possibilité aux composantes de les utiliser sans que l'on puisse avoir un contrôle dessus.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Nous en avons discuté en Commission pédagogique et nous avons souhaité garder des notes seuil. Nous avons pris l'exemple des pharmaciens qui ratent l'UV pour administrer les vaccins. Pour certaines UE ou certains modules, nous pensons qu'une note seuil est indispensable.

Intervention de Marie MAZENOT : On sait que ce sujet inquiète les étudiants, et à juste titre lorsque l'on voit ce qui a pu se passer notamment pour la validation de certains masters. Le dernier article du document prévoit la possibilité d'ouvrir à l'expérimentation, c'est-à-dire de déroger au cadrage des MCCC sur la base d'une justification d'intérêt pédagogique. Serait-il possible de préciser que la CFVU n'est pas favorable aux notes seuil, tout en laissant la possibilité de mettre en place de telles notes via la dérogation ? Cela permettrait plus de transparence et rassurerait les étudiants.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Justifier la note seuil rajouterait du travail.

Intervention de Nicolas LESCA : Oui, notamment pour la CFVU et les services centraux.

Intervention de Virginie ZAMPA : Est-ce qu'on a la possibilité de savoir combien d'étudiants auraient la moyenne s'il n'y avait pas de note seuil ? Je pense que cela fait peur aux étudiants mais ne concerne finalement que très peu de personnes.

Intervention d'Elise DECEUNINCK : En première année à Polytech, nous devons avoir un minimum de 7 en mathématiques. La moitié de ma promotion a dû aller au rattrapage, c'est-à-dire réviser tout le mois d'août, ce qui est une source de stress énorme pour les étudiants.

Réponse de Nicolas LESCA : Si Polytech demandait une dérogation pour cela, je pense que beaucoup de personnes trouveraient que cette note seuil a du sens.

Intervention de Philippe SALTEL : Je suis membre du comité de suivi LMD au ministère. Les partenaires sociaux, membres de ce comité, souhaitent que les diplômes universitaires aient de la valeur. Quand j'ai vu dans le passé des collègues demander des notes seuils, ils avaient toujours une très bonne justification. Nous sommes en concurrence avec les classes préparatoires, les grandes écoles, le privé, et beaucoup de nos diplômés ont la réputation de valoir moins que les leurs. Je comprends que dans certaines disciplines, une ou deux matières nécessitent une note seuil. Cela existe d'ailleurs dans l'enseignement en général (le secondaire, le supérieur...). La suppression des notes seuil ne serait pas bénéfique à l'université et aux étudiants à long terme.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le texte de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de licence (MCCC).

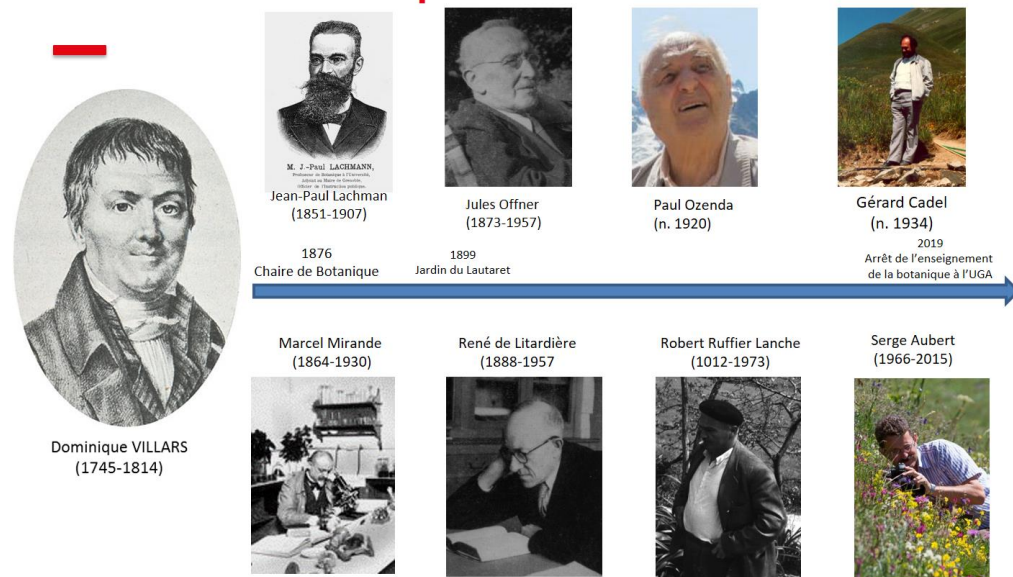
Avec 16 voix favorables, 7 voix défavorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le texte de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de licence (MCCC).

[Annexe 4 : Projet de cadrage MCCC](#)

6.3. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

Rolland DOUZET présente la demande de création du DU « Méthode d'étude des milieux naturels – Botanique appliquée ».

240 ans de botanique à Grenoble

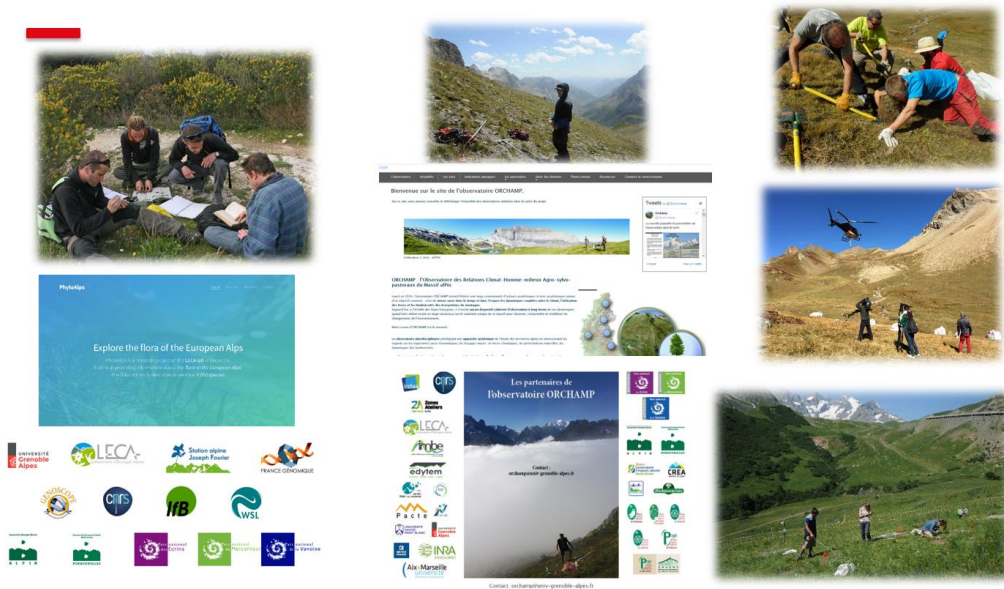


Rolland DOUZET indique que l'enseignement de botanique a été arrêté en 2019, dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre (PRE). La proposition consiste à maintenir cet enseignement, cette fois sous la forme d'un DU, car il répond à des besoins institutionnels et sociaux des mondes de la recherche, éducatif, associatif, citoyen et professionnel :

- ➔ Cet enseignement est indispensable pour des programmes de Recherche tels que PhyloAlps et Orchamp.
- ➔ A Grenoble, des enseignements et des dispositifs font appel à la botanique (exemples : enseignements en écologie, visite guidée du Jardin du Lautaret par des étudiants) ; Les étudiants participent à des programmes de science participative de la Métropole dans le cadre de leurs études.
- ➔ Beaucoup de professionnels et d'organismes publics (parcs régionaux, nationaux, conservatoire de botanique, bureaux d'études) cherchent des étudiants en botanique.

Des besoins institutionnels et sociaux

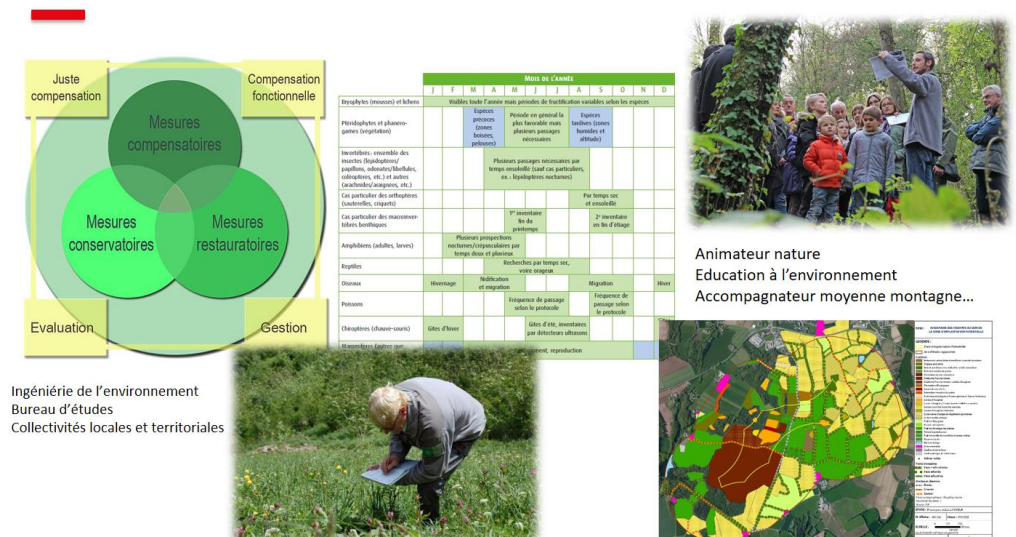
le monde de la recherche



les mondes éducatif associatif et citoyen



Le monde professionnel



Un DU en adéquation avec son environnement académique et socio-économique...

Objectifs :

- Apprendre à identifier une plante sauvage à l'aide d'une flore, notions de botanique et de morphologie végétale.
- Connaître et utiliser les différentes techniques d'échantillonnage de la végétation (choix, objectif de chaque méthode)

Public :

- Etudiants en formation initiale se destinant ou ayant intégré les filières liées à l'environnement, l'écologie ou la biodiversité.
- Personnels des structures et organismes impliqués dans l'environnement (bureaux d'étude, collectivités territoriales, parcs naturels, conservatoires, jardins botaniques, accompagnateurs, enseignants, etc...)

Contenu : (60h) (déroulement sur deux semaines en continu fin mai/début juin)

- Bases théoriques de botanique et de morphologie végétale. Grandes familles d'angiospermes de la flore française, approche pratique pour l'identification. Méthodes d'échantillonnages et d'étude de la végétation
- Travaux pratiques d'analyse florale/détermination.
- Sorties sur le terrain (deux journées).



s'inscrivant parfaitement dans le cadre global des missions de l'UGA



<https://www.jardinalpindulautaret.fr/>

rolland.douzet@univ-grenoble-alpes.fr



Rolland DOUZET explique qu'un DU à destination d'étudiants ayant déjà des bases en botanique existe depuis 50 ans ; cette formation se déroule au Lautaret.

Question de Michèle ROMBAUT : Je n'ai pas bien compris : avez-vous besoin d'étudiants ?

Réponse de Rolland DOUZET : Non, les étudiants ont besoin de ce genre de formation s'ils veulent travailler ou faire un master dans le domaine de l'écologie ou de l'environnement.

Question de Viviane CLAVIER : Pourquoi ces enseignements ne sont pas compris dans le master ?

Réponse de Rolland DOUZET : Jusqu'à présent, ils étaient compris dans la licence. Ce sont en effet des notions de bases qui permettent de poursuivre une formation plus poussée.

Intervention de Christine CHAUBET : Cela signifie que les étudiants sont obligés de payer le DU alors qu'ils pourraient avoir ces enseignements gratuitement dans la licence.

Réponse de Rolland DOUZET : En effet, mais la licence a été supprimée à cause du PRE, et c'est pourquoi nous proposons de créer ce DU.

Intervention de Nicolas LESCA : Je ne vois *a priori* pas de lien avec le PRE.

Intervention de Pascale ROBERT : D'autres universités délivrent cette formation (Montpellier par exemple).

Réponse de Rolland DOUZET : Oui, c'est exact. Nous pourrions en effet accueillir des étudiants d'autres universités, mais ce serait un peu dommage

pour nos étudiants grenoblois qui seraient contraints de faire cette formation ailleurs.

Intervention de Philippe SALTEL : Il me semble important de souligner, comme vous l'avez fait, l'implantation très ancienne de la botanique à Grenoble, les différents programmes de recherche ainsi que le Jardin du Lautaret. Tout cela nécessite effectivement que les étudiants disposent d'une formation en botanique. A quels étudiants s'adresserait ce DU ? Des étudiants de licence ou de master ?

Réponse de Rolland DOUZET : Il existait un module de botanique en licence suivi par environ 50 ou 60 étudiants tous les ans. Les étudiants ne peuvent plus avoir cette formation car le module a été supprimé pour cause de PRE – alors qu'il ne coûtait rien excepté les heures d'enseignement.

Intervention de Viviane CLAVIER : Nous ne pouvons pas soutenir un projet de formation non diplômante pour compenser un problème de maquettage qui par ailleurs me paraît complètement obscur : comment se fait-il que l'on enlève une partie des enseignements qui sont fondamentaux pour la discipline et que l'on reporte ensuite ces manques sur un DU ?

Intervention de Nicolas LESCA : Je vous propose que nous réexaminions cette question avec la composante et que nous revoyons ensuite cette demande lors de la prochaine CFVU. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'objet de cette formation est nécessaire pour notre établissement. Néanmoins, nous devons préciser à quels étudiants s'adresse cette formation, dans quel cadre, et s'il est pertinent que cela soit sous forme de DU et non dans la formation initiale.

Audrey GONINET présente les demandes de renouvellement et de modification des formations non accréditées.

Offre de formation non accréditée Renouvellements

UFR Médecine/Pharmacie :

Les DU/DIU de Médecine ne sont pas des créations mais des renouvellements saisis pour la 1ère fois sur la plateforme.

- DIU Urgences et soins intensifs cardiologiques
- DIU Pathologie chirurgicale du genou
- DIU Arthroscopie
- DIU Posturologie clinique
- DIU Psychiatrie générale

Modification

CUEF:

- DU Lettres, Langues Françaises, Communication
- La modification porte essentiellement sur l'attribution de crédits.

Concernant le DU Lettres, Langues Françaises, Communication, il ne s'agit pas de véritables crédits ECTS mais de la possibilité d'attribuer des crédits au DU pour valoriser l'offre de formation. Le règlement des études comporte la mention suivante : « Les ECTS ne présentent pas les garanties de

reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national ».

Nicolas LESCA indique que d'autres formations ont également choisi de traduire leur diplôme en équivalents crédits afin de valoriser leur offre de formation à l'international.

Intervention de Virginie ZAMPA : On demande aux étudiants français de valider leur niveau B2 en langue étrangère alors qu'on ne demande pas aux étudiants étrangers de valider leur niveau en français. Nous avons évoqué l'éventuelle mise en place de DU au CUEF pour permettre aux étudiants étrangers de valider leur niveau en français.

Réponse de Nicolas LESCA : Vérifier le niveau en français des étudiants francophones ou internationaux représente un coût gigantesque pour l'établissement. Nous sommes en train de travailler à ce sujet.

Intervention de Cédric LAURENT : Nous avons soumis au vote de la CFVU le principe selon lequel les DU du CUEF équivalaient à une certification de français.

Intervention d'Audrey GONINET : Oui, il s'agissait là aussi d'une reconnaissance de l'offre de formation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les demandes de renouvellement et de modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés. La création du DU « Méthode d'étude des milieux naturels – Botanique appliquée » n'est pas soumise au vote.

Avec 22 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les demandes de renouvellement et de modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.

[Annexe 5a : RDE DU Botanique appliquée](#)

[Annexe 5b : MCC DU Botanique appliquée](#)

[Annexe 5c : Annexe financière DU Botanique appliquée](#)

6.4. Approbation de la modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales

Jean-François REDON présente la demande de modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales.

Offre de formation accréditée Changement d'intitulé de parcours

- Demande de l'IUT de Valence (validée en conseil de composante) de changer l'intitulé du Parcours de L Pro Mention Productions végétales.

Intitulé de parcours actuel : Management de la production de semences et commercialisation

- Intitulé de parcours souhaité : Management, Commercialisation et Ingénierie des Semences - MCIS
- Raisons de ce changement :
 - L'intitulé actuel est un frein au recrutement de candidats.

- Le terme de « Production » est réducteur et laisse à penser que la finalité du diplôme est de former des techniciens sur chaîne de production de semences alors que le Parcours vise à former des cadres intermédiaires opérationnels compétents en management et en gestion de la production au sens large.

La séance est levée à 18h15.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales.

Avec 21 voix favorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la modification de l'intitulé du parcours de Licence professionnelle *Management de la production de semences et commercialisation*, mention Productions végétales.

[Annexe 6 : Demande de changement d'intitulé de parcours](#)

7. Questions diverses

Néant

[Annexe 1 : Relevé de conclusions du 15 novembre 2018](#)

[Annexe 2 : Capacités d'accueil Master \(suite\)](#)

[Annexe 3a : Arrêté du 25 octobre 2018](#)

[Annexe 3b : RDE Pharmacie](#)

[Annexe 4 : Projet de cadrage MCCC](#)

[Annexe 5a : RDE DU Botanique appliquée](#)

[Annexe 5b : MCC DU Botanique appliquée](#)

[Annexe 5c : Annexe financière DU Botanique appliquée](#)

[Annexe 6 : Demande de changement d'intitulé de parcours](#)